



RATIONALISATION DES GIE INFORMATIQUES

Les élus UNSa sont amenés à rendre un avis sur le projet de fusion-absorption des 2 GIE informatiques employeurs en l'occurrence Eurodem et Europex.

Ce projet s'inscrit dans un mouvement initié en 2021 visant à réduire le nombre de ces structures dans un souci de simplification et d'optimisation de pilotage économique. D'un point de vue juridique l'opération consistera en une fusion absorption par dissolution avec reprise de l'activité du GIE EUROPEX par le GIE EURODEM.

Le GIE EURODEM devenant au 1er juin 2025 l'employeur des 180 salariés issus d'EUROPEX portant ainsi les effectifs totaux à 560 personnes.

Pour les salariés nouvellement employés par le GIE EURODEM cela se traduira par un transfert automatique de leur contrat de travail par application des dispositions de l'article L.1224-1 du code du travail. Ils n'auront de fait pas à signer un nouveau contrat de travail.

Par voie de conséquences ce changement n'emportera également aucune modification des statuts individuels et collectifs.

Les organisations, missions, lieu et conditions de travail ne seront pas affectées par ce projet.

Une vigilance particulière devra néanmoins être apportée quant à la gestion des conséquences administratives de cette opération à savoir:

- Veiller à ce que les salariés puissent recevoir en temps et en heure leurs nouvelles cartes (mutuelle et UP).
- La bonne reprise des soldes des compteurs GTA

Considérant néanmoins que ce mouvement de simplification va dans le sens de l'histoire et qu'il est sans impact pour les salariés, **les élus UNSa actent favorablement ce projet.**